**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 60 (1922)

**Heft:** 34

Artikel: Qui s'assemble...

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-217424

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

portâ l'iguie, lo bou, tsaplliâ lè betselhie po allumâ lo fu, relavâ lè z'aize, rècourà lo pâilo, fére lo lhî et l'èpudzî, taquenassî, bâozenâ et bâograssî pè l'ottô tota la sainta dzornâ que lo poûro Tatadzenelhie vegnâi asse maigro qu'on tsevau de lotta. L'ètâi quemet clliau tchou que l'ant ètâ dèpelhî pè lè croûïe bîte: lâi restâve rein que lo ran. Et lî que l'arâi voliu ein maryâ duve! Quemet dau diâbllio arâi-te fé po lè soignî ? L'arâi ètâ d'obedzi de preindre on drobllio po l'autra. Assebin, quatro mâi aprî, Tatadzenelhie châote vè lo Pétabosson — que menâve lè pétole de sa tchîvra su lè seindâ dâo courti, po que sâïant on bocon pe du — et l'âi fâ:

 Voudrî vo dèmandâ : Ñe porrein-no pas, po mon frâre Tiudelotta et mè, avâi rein qu'onna fenna po lè dou?

Marc à Louis, du Conteur.

A la journée. — Que faites-vous maintenant?

Je travaille à la journée.

— Et votre fils ?

 Lui, il gagne aussi son pain... à la sueur de mon front

Prévoyance. — Tiens, entre, assieds-toi. Madame,

Mais quand je te dis que je n'ai pas soif.

Ben oui, mais pour ne jamais avoir soif, vois-tu, il faut toujours boire avant que ça vienne.

Enfant terrible. - Dis donc, maman, demandait Anastasie, quel âge peut bien avoir la vieille Gue-

- Mais... peut-être deux ans de moins que moi.

Eh mon Dieu! elle ne pourra donc jamais mou-

fût excommunié. La forteresse des Clées fut néanmoins maintenue. Par traité du 10 juin 1250, le château des Clées fut compris dans les terres que le Comte de Genevois devait remettre à Pierre de Savoie, ensuite d'une condamnation. En l'absence de ce dernier, le Comte de Genevois qui ne se résignait pas à la perte de son château, le reprend. Pierre de Savoie revient en hâte avec une armée et reconquiert les Clées, en faisant pendre aux créneaux le capitaine qui avait livré la forteresse.

En 1344, Louis II de Savoie achète la Vallée de Joux et l'annexe à la Seigneurie des Clées. Les fortifications sont réparées et deux siècles de prospérité suivent.

Puis, ce furent les guerres de Bourgogne. Des commissaires que les Suisses avaient envoyés visiter les places conquises sur la Bourgogne, furent assaillis par la garnison du fort des Clées que commandait Pierre de Cossonav pour le Comte de Romont. Des députés de Fribourg ayant été blessés, la ville de Fribourg demanda raison de cette insulte au bailli de Vaud. Les coupables furent sévèrement punis. Mais ces châtiments ne mirent point fin au ressentiment des Suisses. En octobre 1475, les Bernois déclarèrent la guerre au Comte de Romont; leur armée envahit le Pays de Vaud et ne tarda pas à en occuper une grande partie. La plupart des localités ouvrirent leurs portes ou négocièrent : Pierre de Cossonay préféra se défendre.

La garnison, composée de 150 hommes, tous Vaudois, sauf un valet allemand, se défendit vaillamment sous les ordres de Pierre de Cossonay et Hugues de Gallera, venu de Ste-Croix, avec ses

LE CHATEAU DES CLÉES



'ANCIENNE ville des Clées, située au fond d'un ravin et d'un accès difficile, avait cependant, autrefois, une grande impor-Elle était dominée par un monticule rocheux, inaccessible de trois côtés et sur lequel s'élevait un château ou forteresse dont le donjon existe encore.

« Château dans l'intérieur du Domaine surveillant les routes montantes qui pénètrent dans le

Les Clées étaient au Moyen-âge, un fief bourguignon qui fut inféodé aux Comtes de Genevois et passa ensuite à la Maison de Savoie. Les Comtes de Haute-Bourgogne s'étaient réservé de pouvoir faire de ce lieu, la guerre à grandes et petites gens avec armes et sans armes.

Au douzième siècle, le château des Clées était devenu un repaire de brigands qui détroussaient les voyageurs et rendaient tout commerce presque impossible. A cette époque-là, les routes actuelles qui traversent le Jura n'existaient pas et la route romaine de Urba à Ariorica était abandonnée, Seule la route de Pontarlier à Lausanne par Jougne et les Clées subsistait et donnait accès aux voyageurs et aux marchandises qui circulaient d'Italie en France, traversaient le Pays de Vaud. Tout ce trafic passait par les Clées. On y percevait un péage abusif; le pape Innocent II adressa, vers 1130, à Guy de Merlen, évêque de Lausanne, l'invitation expresse que quiconque tenteráit de relever la ville guerriers. Les Suisses étaient au nombre de mille, choisis parmi les plus braves; ils sommèrent les défenseurs de se rendre. Pierre de Cossonay répondit par des propositions qui ne furent point acceptées. Les Suisses montèrent à l'assaut avec furie: ils réussirent à pénétrer dans la première enceinte, et ainsi de place en place, jusqu'au donjon où, ce qui restait de la garnison, se retira en hâte. Les Suisses allumèrent un grand feu devant la porte pour la forcer, et au moyen de paille humide tentèrent d'enfumer la garnison en la jetant allumée dans le donjon. Des Bernois et un Fribourgeois faits prisonniers se mettent à crier et supplient les Suisses de les épargner. Une trève s'ensuit; la garnison demande la vie sauve contre la reddition de la place. Les Suisses refusent. Pierre de Cossonay ne se faisant pas d'illusions sur le sort qui l'attend, prie les Suisses de lui accorder un confesseur avant de mourir. Cette faveur lui est refusée, tandis qu'elle est accordée aux hommes de la garnison. Pierre de Cossonay et Hugues de Gallera, blessés à la tête, sortent du donjon, suivis de 70 hommes, tout ce qui reste de la valeureuse petite troupe. Elle est conduite à Orbe et traduite devant un Conseil de guerre et condamnée à être décapitée.

Les prisonniers sont rangés en cercle pour recevoir la mort, lorsqu'on s'aperçoit qu'il n'y a pas de bourreau dans l'armée. On propose aux prisonniers que l'un d'eux acceptât cette fonction contre la vie sauve. Le valet de Pierre de Cossonay, un Allemand, consent et commence aussitôt : cinq têtes tombent. Mais la nuit est venue et le drame sanglant est interrompu. Alors les prisonniers sont entassés dans un cachot trop petit pour les recevoir tous; dix-neuf périssent étouffés.

Le lendemain, l'hécatombe se termine par l'assassinat de Pierre de Cossonay et quatre autres de ses compagnons. Les Suisses laissèrent la vie sauve à ceux qui vivaient encore.

La ville des Clées fut pillée et brûlée; elle ne se releva jamais de ce désastre. Les Clées étaient au Moven-âge une des villes qui avaient voix aux Etats de Vaud, siègeant à Moudon.

Le péage des Clées avait continué à exister et constituait une source importante de revenus. Les Seigneurs des Clées avaient fini par renoncer aux abus contre lesquels le pape Innocent II s'était élevé. Dans le treizième siècle, les tarifs étaient modérés. Le droit le plus singulier était celui de 12 deniers vieux Lausannois perçu sur chaque épouse.

Le château des Clées ne fut pas réédifié. Il n'en reste maintenant que des fragments de murs d'enceinte et le donjon carré.

En 1526, il y fut fait quelques réparations et à l'époque de la Révolution, le château devint propriété nationale et fut vendu 400 francs. 1830, il fut acquis par un Anglais qui aménagea le donjon en corps d'habitation. Il le vendit à la famille de Cerjat. Il appartient aujourd'hui à M. Pellis, avocat.

On conserve encore, au château, 80 boulets de granit taillé, destinés à être lancés sur les assaillants, du haut des murailles.

Mme Dd Perret.

#### DÉTRESSE

Le temps est lourd, Lourd comme la souffrance, Et le tonnerre court, Il roule au firmament immense Prolongeant son grondement sourd. Le temps est lourd, Lourd comme la souffrance,

Le ciel est noir, Comme un souci qui noie Un cœur brisé le soir. Sous la rafale un arbre ploie Dans un geste de désespoir. Le ciel est noir Comme un souci qui noie.

Je pense à vous Et j'écoute en moi-même Se heurler les mots fous Qu'en passant la détresse sème; Et j'ai mal, et cela m'est doux: Je pense à vous, Je pense à vous... je t'aime... André Marcel.

## LES ARMOIRIES DE RANCES

On nous écrit du Sentier :

Mon cher Conteur,

Les armoiries de Rances que vous publiez dans votre dernier numéro, me remettent en mémoir une historiette qu'on nous racontait dans notre enfance. J'en ignore l'origine ainsi que la faço dont elle est entrée dans nos traditions locales.

La voici:

« Un jour le curé de Rances rencontra le dis ble et le mit en fuite par cette harangue :

Je suis le curé de Rances Qui fait trois sermons par dimanche: Rances, Valeyres et Moncherand, Arrière de moi, Satan!»

Votre bien dévoué P. A. Golay.

Qui s'assemble... - Tout ce que je puis vous dire c'est que M. X. est un chenapan, avec lequel aucu honnête homme ne saurait frayer.

— Ce, que vous me dites la me surprend fort; c

homme a été pendant bien des années votre meille

— Eh bien! vous pouvez juger par là...